

# Séance du mardi 14 juin 2022

Le 14 juin 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 8 juin 2022, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

**Etaient présents** : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, FABRE Régine, Mrs GAGNE François, ~~LABORIE Nicolas~~, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

**Absents excusés** : LABORIE Nicolas (procuration à LACARRIERE Christian)

**Secrétaire de séance** : LHERITIER Nathalie et LAVEST Anne

- Ordre du jour** :
- Vente de terrain à Monsieur et Mme LOTIN Laurent
  - Décision modificative n° 2 : Crédits supplémentaires pour le règlement des factures du « Clos des Erables »
  - Présentation de l'étude de faisabilité du Gîte
  - Recensement de la population
  - Proposition de spectacle de Monsieur DELAYEN (Les TONY)
  - Implantation des colonnes de collecte
  - Pullulation des rats taupiers
  - Questions diverses :
    - \* Mission Locale du Bassin d'Aurillac
    - \* Chemin du « Refrus »
    - \* Logement école
    - \* Drapeau des anciens combattants
    - \* Ecole
    - \* Elections législatives du 19 juin

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 11 mai dernier ; aucune observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

## **OBJET** : Décision modificative n° 2 : Crédits supplémentaires pour le règlement des factures du « Clos des Erables »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif du « Clos des Erables », certains éléments n'ont pas été pris en compte. Il convient donc de procéder à un réajustement de crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses
  - o Article 6015, chapitre 011, Terrains à aménager 20 000.00 Euros
- Fonctionnement
  - o Article 7473, chapitre 74, Subvention du Conseil Général 7 000.00 Euros
  - o Article 74751, chapitre 74, Subvention Communauté de Communes 13 000.00 Euros

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à ce virement de crédit.

Ainsi fait et délibéré

## **OBJET : Vente de terrain à Monsieur et Mme LOTIN Laurent**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame LOTIN Laurent, domiciliés 6 Impasse du Garail, concernant l'achat de la bande de terrain située entre leur terrain et celui de Monsieur POIGNET Cédric et Madame LAPORTE Sonia, d'une surface approximative de 85 m<sup>2</sup> (plan joint). Il précise que cette requête a été décidée après échanges antérieurs entre eux et Monsieur POIGNET Cédric et Madame LAPORTE Sonia.

Cette parcelle avait été conservée par la collectivité en raison d'une servitude de passage du réseau pluvial, ce qui sera à mentionner dans l'acte de vente.

Monsieur Le Maire propose de céder à Monsieur et Madame LOTIN cette bande de terrain, qui sera prise sur la parcelle B1465 d'une surface de 1 460 m<sup>2</sup>.

Il indique que les frais relatifs à cette cession (notaires, de géomètre, etc...) sont à la charge de l'acquéreur, et propose le prix de 0.30 centimes le m<sup>2</sup>, comme déjà appliqué par le passé sur des ventes similaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la vente d'une partie de la parcelle B 1465 à Monsieur et Madame LOTIN,
- dit que le prix de vente a été fixé à 0.30 Euros TTC le m<sup>2</sup>, et que les frais divers liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré

## **OBJET : Présentation de l'étude de faisabilité du Gîte**

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité du gîte.

Les demandes d'aides auprès de l'Etat, de la Région, et du Département pourront être préparées.

## **OBJET : Recensement de la population**

Il aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 ; il y a lieu de désigner un coordonnateur et un agent recenseur.

Le rôle du coordonnateur est le suivi du travail de l'agent recenseur et la saisie des chiffres sur un logiciel dédié au recensement. Madame Brigitte BELAUBRE accepte ce travail.

En ce qui concerne l'agent recenseur, Monsieur le Maire propose de redemander à Madame Laetitia VERMEIL, qui l'avait effectué en 2017, si elle est intéressée.

## **OBJET : Proposition de spectacle de Monsieur DELAYEN (Les TONY)**

La Commune de Roumégoux a été contactée pour organiser un spectacle d'une heure trente environ, regroupant illusions, acrobaties, contorsions, music-hall. En retour, la collectivité propose le vendredi 16 septembre 2022.

Le prix des entrées est de 6 Euros (4 pour les enfants).

## **OBJET : Implantation des colonnes de collecte**

Le point de collecte actuel de « Combecave » sera conservé ; le second pourrait être implanté vers la grange, à la sortie du Bourg direction Le Rouget, le long de la RD 20 ou dans le délaissé juste avant le Rouget.

## **OBJET : Pullulation des rats taupiers**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier reçu de la Préfecture et concernant les rats taupiers qui prolifèrent. La commune va se renseigner avant toute décision d'adhésion à ce groupement, le montant de la cotisation étant à vérifier.

## OBJET : Questions diverses

\*Mission Locale du Bassin d'Aurillac : Madame ALAZARD Dominique a assisté à l'assemblée générale du 31 mai dernier et a dressé compte -rendu. Cet organisme a vocation à l'insertion des jeunes les plus fragiles.

Des permanences sont organisées au Centre Social de Marmiers, à Arpajon-sur-Cère, Maurs et au Rouget/Pers tous les 15 jours.

Les jeunes ont une obligation scolaire jusqu'à 16 ans et une obligation de formation jusqu'à 18 ans.

Le rôle des missions locales est de prendre contact avec les familles et les jeunes afin de les aider à s'en sortir.

Les signalements de jeunes en difficultés sont enregistrés à la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes).

Un nouveau dispositif a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mars, le CEJ (Contrat Engagement Jeune) en remplacement de l'Engagement Jeune. Une description sera faite dans le prochain « Rouméchos ».

\*Chemin du « Refrus » : Une régularisation de ce chemin par rachat par la Commune à Monsieur LASSALLE est prévu depuis longtemps ; celle-ci doit se faire rapidement dans le cadre de la vente de la maison de Madame VAURES Nelly.

\*Logement école : La commission CAPEX s'est réunie aujourd'hui, 14 juin, pour le dossier d'expulsion de la locataire actuelle, afin de faire un état des lieux du logement.

La locataire actuelle est prise en charge par l'ANEF Cantal, organisme qui a pour objet d'œuvrer à la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants, adolescents, adultes se trouvant en danger moral, physique ou victimes d'exclusion.

Une réflexion sera ensuite engagée pour l'accueil éventuel de réfugiés Ukrainiens.

\*ADMR : Cette association rencontre actuellement d'énormes difficultés de recrutement et de fonctionnement (surtout pour la prise en charge des frais de déplacement qui est un frein à l'emploi – entre 0.35 et 0.45 centimes du kilomètre)

\*Le drapeau des anciens combattants est à remplacer ; un devis a été reçu. D'autres vont être demandés

\*Ecole : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Madame Sabine MANET, directrice actuelle de l'école de Roumégoux. Une remplaçante a été nommée.

L'agent d'animation en poste sur le RPI a écrit une pièce de théâtre qui a été présentée à Aurillac dans le cadre du festival de l'expression enfantine, et également à Roumégoux le jour de la fête des écoles ; elle a été très appréciée de tous et a permis de faire participer l'ensemble des enfants du RPI.

\*Elections législatives du 19 juin : le planning a été établi pour les permanences au bureau de vote.

Prochaine réunion :

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

Régine FABRE

Nicolas LABORIE  
(procuration à Christian LACARRIERE)

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES